



Assemblée plénière du 09 décembre 2025

Bienvenue à cette réunion du CoDEV !!!



Ordre du jour...

- Accueil.
- Point d'actualité et Règlement Intérieur.
- Accueil de la Présidente de Bourges Plus.
- Bilan d'activités 2025.
- Quelques orientations pour 2026.
- Questions à la Présidente et temps d'échange.
- Temps de convivialité.



**Assemblée plénière
du 09 décembre 2025**

Notre Règlement intérieur actualisé...



Le 14 octobre, nous avons entériné le **Règlement Intérieur** modifié, faisant suite à la réorganisation du CoDev. Nous avions laissé en suspend le sujet du droit de siéger des élus. Nous avons cherché à nous mettre en conformité avec deux objectifs principaux : **éviter les conflits d'intérêts** et garantir l'indépendance de notre instance.

Et nous avons retenu l'écriture suivante :

« Afin de garantir l'objectivité du Conseil de Développement et le bon dialogue avec les collectivités de son ressort géographique, aucun.e homme/femme, disposant d'un mandat politique (élu.e ou représentant.e) ne pourra siéger au sein du Conseil de Développement de Bourges Plus.

Il en va de même pour les agents rémunérés par la Collectivité (Agglomération ou communes qui la composent). La seule tolérance concerne d'anciens élus ou des membres désignés pour siéger au sein du CODEV, qui pourraient avoir par ailleurs un mandat électif sur un territoire autre que celui de l'agglomération ».





Notre Bilan d'activités 2025...





- **3 avis rendus : SCoT, Attractivité et Mobilités.**
- **37 réunions** : bureaux, plénières, groupes thématiques et autres sollicitations...
- **3 alertes en direction des élus (SCoT).**
 - La réorganisation du CoDev de Bourges Plus.
 - La participation du CoDev de Bourges Plus aux rencontres nationales de Toulouse (CNCD).
 - L'idée d'un travail plus interactif avec les élus que nous exprimons...



Le CoDev 2025 : C'est environ 500 heures de travail bénévole...

Bilan d'activités 2025.

- ▶ **7 réunions Attractivité**
- ▶ **1 réunion CRST (santé)**
- ▶ **1 réunion Eau**
- ▶ **1 réunion SCoT**
- ▶ **5 réunions Mobilités**
- ▶ **1 réunion éco. circulaire**

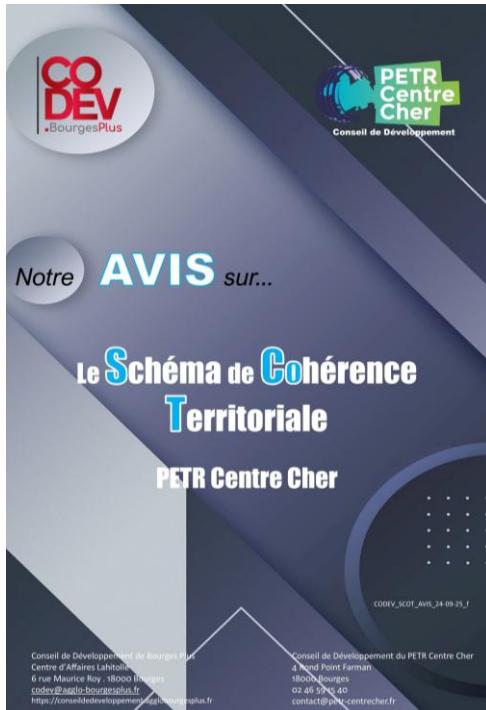
16 réunions
thématisques

- Intervention du CoDev de B+ à Toulouse
- Réunion du CoDev sur le SCoT
- Assemblée plénière du CoDev





3 avis rendus : SCoT, Attractivité et Mobilités.



Ils sont accessibles sur le site Internet :

Consultez les avis du Conseil de Développement de Bourges Plus



3 avis rendus : SCoT, Attractivité et Mobilités.

3 avis sur des thèmes importants pour notre territoire, sur lesquels nous avons passé du temps ; et pour lesquels nous imaginons pouvoir échanger, en 2026, avec les élus communautaires...

« La réussite de l'implication citoyenne nécessite ce travail de partage ».





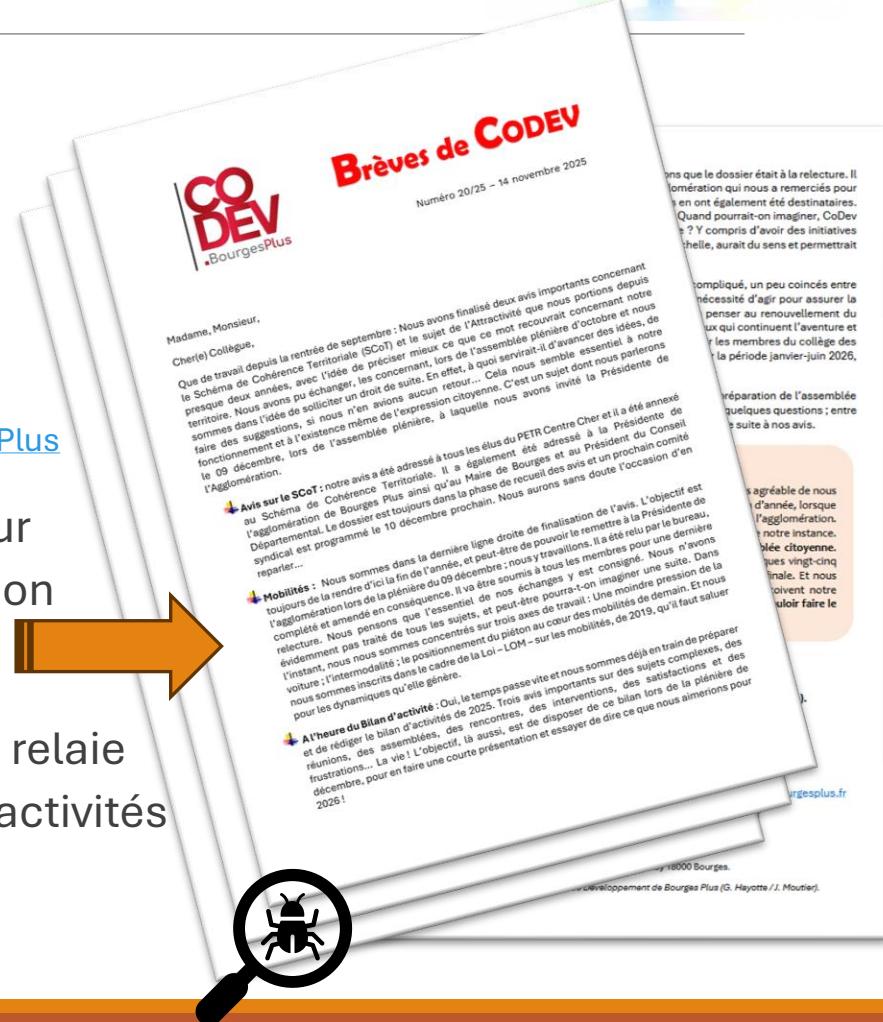
2025, c'est aussi...

- Un site internet dédié « à jour » où l'activité du CoDev est accessible...

[Consultez les avis du Conseil de Développement de Bourges Plus](#)

- La diffusion de 7 « Brèves de CoDev » pour que les membres disposent d'une information privilégiée sur l'actualité de notre instance.
 - Notre implication au sein de la **CNCD**, qui relaie aujourd'hui certains de nos avis et bilans d'activités

Bilan et perspectives du Codev de Bourges plus





- ▶ Participation aux rencontres nationales des Conseils de Développement à Toulouse (CNCD).
- ▶ Rencontre avec la Direction Générale adjointe de l'agglomération : Mieux faire percevoir les attentes du CoDev
- ▶ Rencontre avec la Présidente pour la réorganisation du CoDev.
- ▶ Rencontre avec le Maire de Bourges et l'adjoint en charge des Mobilités : Avis Mobilités/ A71-RD2076
- ▶ Rencontre du Président du Conseil Départemental du Cher : Avis Mobilités / A71-RD2076.
- ▶ Rencontre avec Mme M. Santini (Bourges +) pour la préparation d'une animation « eau ».

6 réunions
«autres»

TROIS ALERTES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

ENCADRE MIEUX L'AGRI PHOTOVOLTAIQUE

Jusqu'en 2025, la France s'interrogera sur sa capacité à produire suffisamment d'électricité. À cette date, il s'agit également d'assurer que la France fait désormais face à une forme de nouvelle dépendance, celle vis-à-vis des énergies renouvelables et surtout à l'énergie solaire, portée par un parc toujours en croissance. Les énergies renouvelables sont en effet la principale source de consommation d'électricité à venir, la croissance étant très légère.

Cette mobilisation, mal alignée avec la demande réelle, a provoqué des débats quelque peu tendus au niveau national, notamment pour les marchés publics. En 2024, ils auraient pu dépasser environ 50 millions d'euros de charges pour l'ensemble.

Dans le contexte, il y a tout à faire rapidement, et encadrer mieux le développement de l'agri photovoltaïque, plus encore sur l'agri photovoltaïque. Le rôle juridique et pratique, l'action des lobbyistes font que ce processus explosif change sensiblement. Les agriculteurs sont démunis et doivent céder leurs terres et y installer des centrales photovoltaïques. Quid de la loi fermant les portes en 2022, qui précise les enjeux et dévoile aménagements des terrains et réserves arables ?

Vient à partie de l'ensemble, la multiplication des projets agricole photovoltaïque de grande montagne à quel point. L'Etat n'encadre pas un projet d'intérêt général. Il est organisé et contrôlé par la situation, ou non, de la réglementation en vigueur. La loi de juillet 2023 relative à l'autorisation de la production d'énergies renouvelables.

Les Départements alertent sur les conséquences pour le monde rural et agricole du développement anarchiste de l'agriculture photovoltaïque.

Uan Codex : CODEV_A71-MOBILITES_RD-2076-A71_181124_Annexe-composante.pdf

PRESERVER LES ZONES DE CAPTAGE DE L'EAU

Les collectivités sont à l'ouvrage pour se mettre en capacité de permettre aux citoyens de disposer d'eau de robinet potable. De bons investissements sont effectués, la recherche de nouvelles dépendances, soit directement, la collectivité locale, soit pris en charge par une société à laquelle la gestion du suivi est confiée... Et le sujet de la protection des zones de captage nous semble, dans tous les cas, être un axe prioritaire de travail.

Les nombreuses alertes sur la qualité de l'eau, ces derniers mois, en France, qui ont entraîné des restrictions d'usages et des recommandations de consommation nous amènent à redoubler d'efforts pour la préservation des zones de captage. Et nous avisons, la protection de l'eau est entre toutes et toutes dans laquelle se trouvent les usages, entre oblige et droit et absence de droits. Il convient alors, l'interdire généralement et le législateur se doit de donner les moyens de la politique affichée.

Uan Codex : 202309_EAU_Avis_Mobilite.pdf

DE L'IMPORTANCE DE JUSTIFIER LES DEPENSES PUBLIQUES : UN AVIS NEGATIF DU CODEV DE BOURGES PLUS

Les citoyens que nous sommes, bénévoles impliqués sur les territoires, sans un contact régulier de finance publiques dégagées, mesurent l'importance d'une gestion rigoureuse des fonds publics. Nous traversons sur lesquels qui portent les élus, complices parfois, et aux remous, et suggestions, prêts, rendons la plupart du temps un avis positif sur les projets.

Mais concernant celui de la création d'une bretelle additionnelle à A71, à Bourges et n'est pas le cas. Nos contestations, en effet, le projet et avons rendu un avis négatif, considérant que c'était là une dépense futile (xpplage) et MTC.

Nous considérons qu'il est nécessaire d'agir sur les causes plus que sur les conséquences, et donc, avant tout, de réglementer la circulation des poids lourds sur les RD 2076. Nous considérons par ailleurs qu'il n'est pas le rôle des collectivités de substituer l'autorisation à l'opérateur en charge de la gestion des réseaux autoroutier pour ce qui concerne les questions de sécurité.

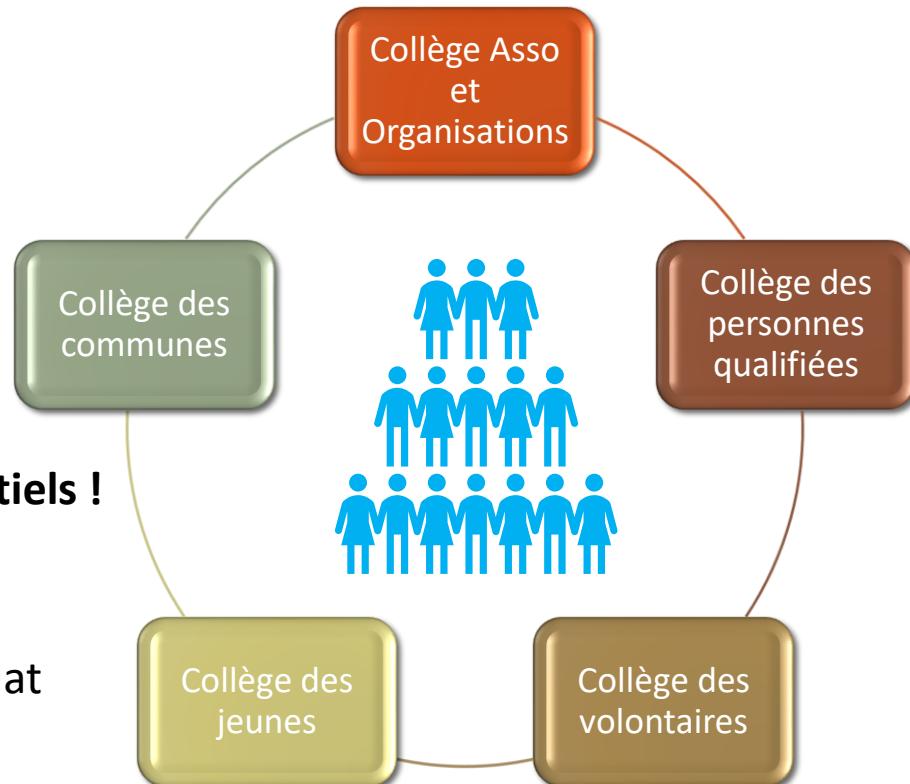
Uan Codex : CODEV_A71-MOBILITES_RD-2076-A71_181124_Annexe-composante.pdf

► **3 alertes sur la protection des captages de l'eau, l'agri photovoltaïque et un projet concernant les mobilités, que nous contestons.**



La réorganisation actée de notre instance citoyenne...

- **5 collèges pour une représentation plus large et diversifiée.**
- **La perspective d'une centaine de membres impliqués** (66 actuellement).
- **La parité et la jeunesse : des enjeux essentiels !**
- **Une indépendance réaffirmée :**
Un règlement intérieur revisité qui exclut l'implication des personnes ayant un mandat électif au sein de l'agglomération.



► **Ce sera le cadre du mandat à venir du CoDev !**

Bilan d'activités 2025...



Les prochaines rencontres nationales auront lieu à Lille en 2026

LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Espace d'échanges de pratiques,
de débats et de réflexion



[Coordination nationale des Conseils de développement](#)



Bilan d'activités 2025...



« Ils préfèrent avoir des "gilets jaunes" ? »

Instances de dialogue et d'expertise, les conseils de développement sont en colère. En extrême au Sénat, le gouvernement a introduit un article dans la loi dite de simplification économique, autorisant les élus à déroger à leur création. Le « CoDev » de Bourges Plus veut comprendre.

Marie-Claire Raymond
marie-claire.raymond@centrefrance.com

Mardi 10 juin, lors de l'examen de la loi de simplification économique, le Sénat a adopté l'article 4ter, qui autorise le préfet à rendre facultatif la création du conseil de développement pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants, à la demande motivée de celles-ci.

Depuis, la colère gronde dans les CoDev, ces instances consultatives composées de bénévoles de tout bord et de toute sorte, qui travaillent à éclairer la prise de décision des élus.

« C'est stupéifiant », commence l'ancien syndicaliste CFDT Gérald Hayotte, qui copréside, avec Justine Moutier, de Nature 18, le conseil de développement de l'agglomération Bourges Plus.

« Les conseils de déve-



Berry Républicain 30/06/2025

On demande aux députés de faire sortir l'article du texte »

Pour Gérald Hayotte, ces lieux consultatifs imaginés au début des années 2000, sont nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie. « On est là pour attirer l'attention des élus, sur des points qu'ils n'avaient pas vus. L'élu est obligé de motiver ce qu'il suit ou pas notre avis. Et pour quelques maires qui ne veulent pas entendre parler, on supprime

tout ! Ils préfèrent avoir des "gilets jaunes" ? »

À Bourges, relate le coprésident du CoDev, nombre de ces bénévoles se sont sentis « insultés » par l'adoption de l'article 4ter du texte, lors de l'examen à l'Assemblée. »

développement de France sont mobilisés, note Gérald Hayotte. On alerte tous nos parlementaires, et on demande aux députés de faire sortir l'article 4ter du texte, lors de l'examen à l'Assemblée. »

A l'initiative du projet de loi de « simplification de la vie économique », le sénateur LR du Cher, Rémy Pointereau, assure qu'il y a une incompréhension par rapport à ce fameux article 4ter.

« Je suis l'auteur de la loi de simplification, pas de l'article, explique le sénateur. Il ne figuret pas dans le texte initial, il a été introduit par le préfet. Il me semble qu'à demander, une EPCI (*) puisse déroger à l'obligation de création d'un conseil de développement, la dérogation étant prononcée par le préfet. »

Rémy Pointereau dit reconnaître « l'importance des CoDev, des instances de débat, d'expertise... Cet article s'inscrit dans une logique de souplesse et de simplification. Je n'aurais pas soutenu un texte qui aurait donné tout pouvoir au préfet. »

(*) Établissements publics de coopération intercommunale à communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats de communes, syndicats mixtes...»

SOCIÉTÉ ■ L'instance participative de Bourges Plus interpelle les élus Le conseil de développement alerte

Instance participative à l'échelle de la communauté d'agglomération Bourges Plus composée de 70 citoyens, le conseil de développement (CoDev) se réunit en assemblée plénière ce mardi 14 octobre.

Lors de cette séance, le CoDev de Bourges Plus se penchera sur l'avis rendu, en association avec celui du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), sur le Schéma régional de cohérence territoriale (SCoT) et sur trois alertes adressées aux élus dans ce cadre.

Agrivoltaique, eau et bretelle de l'A71

La première alerte, développée dernièrement à Toulouse lors des rencontres nationales des CoDev, portera sur la nécessité de préservation des zones de captage de l'eau. « C'est un enjeu majeur. C'est quand le puits est sec que l'eau devient richesse, image Gérald Hayotte, co-président du CoDev de Bourges Plus. Si les élus ont la responsabilité de livrer une eau potable de qualité, cela nécessite de maîtriser tous les paramètres. Or, les élus se retrouvent face à un vaste

juridique, entre obligations



ALERTE. Sur l'agrivoltaique, les captages d'eau et la bretelle de l'A71, à Bourges. PHOTO FOURNIE PAR LE CODEV

et absence de pouvoirs. Parce qu'il s'agit d'une question de santé publique et de biodiversité, image Gérald Hayotte, co-président du CoDev de Bourges Plus. Si les élus ont la responsabilité de livrer une eau potable de qualité, cela nécessite de maîtriser tous les paramètres. Or, les élus se retrouvent face à un vaste

juridique, entre obligations

et obligations de l'électricité, reprend Gérald Hayotte. Il y a un besoin de légitimer pour contrer ces lobbyistes qui démarquent à tout va pour mettre la main sur des terres, quête à vendre à perte de l'électricité ». Autre dossier dans le viseur du CoDev, l'agrivoltaique « qui pulvibre un peu partout, consommant inutilement des terres agricoles, alors que nous sommes en surproduction

Une volonté d'élargissement

Le CoDev, qui ambitionne d'étoffer ses rangs lors du prochain mandat pour passer de 70 à 100 membres et ainsi s'emparer d'autres sujets de société, soulève par ailleurs une autre question : « Est-ce vraiment le rôle des collectivités, et donc des contribuables, de se substituer au concessionnaire pour la prise en charge de la gestion du réseau autoroutier ? »

Benjamin Gardel
benjamin.gardel@centrefrance.com

Bilan d'activités 2025...



- Nous remercions **Irène Félix**, Présidente de Bourges Plus, pour l'attention qu'elle porte à nos travaux et pour le temps qu'elle nous consacre.
- Nos remerciements à **Catherine Pallot**, élue communautaire et notre interlocutrice patentée, pour son attention et son écoute.
- Nos remerciements, cette année, à **Alain Mazé, Christine Cheze-Dho** et **Gérard Santosuosso**, pour leurs contributions, dans le cadre de nos travaux.
- Nos remerciements aux services de l'agglomération qui ont répondu à nos sollicitations. Et en particulier à **Farid Hadjab, Pierre Alexandre Couf, Christophe Matho, Magaly Santini, Anthony Frison, Nathalie Le Nouveau et Nina Quelenis**.
- Remerciements particuliers à **Corinne et Nathalie...** qui nous supportent !

Nos remerciements...



2026 : Nos objectifs, nos projets...

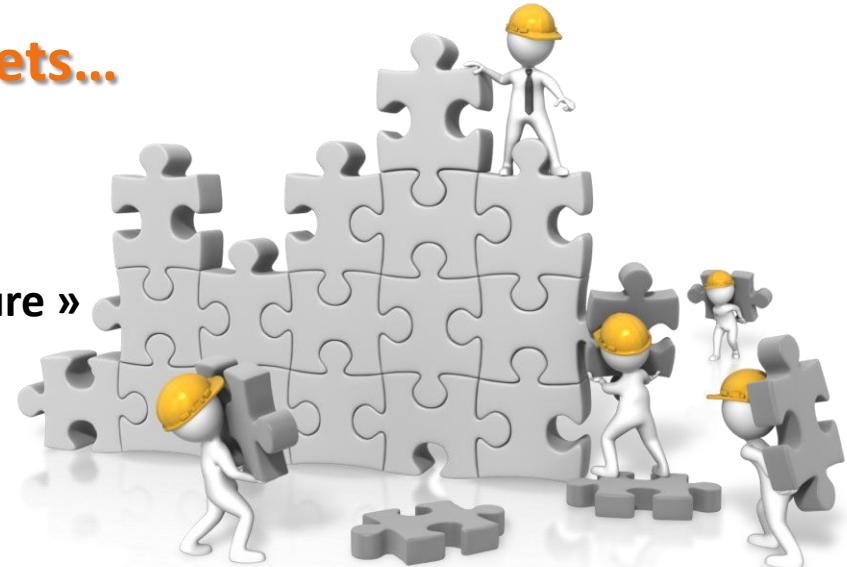
- ▶ Préparer le mandat futur autour de la réorganisation actée et un travail d'échange à améliorer avec les élus communautaires.
- ▶ Engager un chantier sur l'économie circulaire.
- ▶ Imaginer un ou des sujets de réflexion nouveaux :
 - L'enseignement supérieur : enjeux & perspectives ???
 - Quelle agglomération demain, dans l'esprit de la notion de bassin de vie et du transfert et de la mutualisation de compétences ???
 - La place de l'armement sur notre territoire ???





2026 : Nos objectifs, nos projets...

- Faire mieux identifier le CoDev.
- Valoriser le travail que nous avons fait.
- Organiser, en 2026, l'initiative « extérieure » que nous avions imaginée en 2024.



- ▶ Dire ce que sont aujourd'hui l'implication citoyenne et le CoDev de Bourges Plus.
- ▶ Présenter le bilan du mandat 2021-2026.

Calendrier Prévisionnel 2026



Bureaux :

- 15 janvier
- 00 février
- 12 mars
- 09 avril
- 21 mai
- 11 juin

Plénières :

- xx mars
- xx juin
- xx octobre
- xx décembre

**Bilan du Mandat
2021-2026**

Mai 2026



Questions à la Présidente de Bourges Plus



Cinq questions à la Présidente de Bourges Plus
préparées par le bureau du CoDev, le 04 décembre...



*Mme Irène Félix,
Présidente de Bourges Plus*

Questions à la Présidente de Bourges Plus



❖ Développement économique au sein de l'agglomération :

Il serait utile, nous le pensons, de bien préciser les enjeux, l'action de l'agglomération et les priorités identifiées.

❖ Avis sur l'Attractivité :

Quelles suites pourraient-on imaginer à l'avis que nous avons rendu sur l'attractivité ?

❖ Avis sur le SCoT :

Malgré le timing compliqué, nous avons trouvé beaucoup d'intérêt à nous inscrire dans cette démarche et nous imaginons que nous pourrions revenir sur ce « projet de territoire », parce qu'il est au cœur de notre action et qu'il a pour ambition de construire notre futur.



Ces questions ont été préparées par le bureau du CoDev, les 13 novembre & 04 décembre.

Questions à la Présidente de Bourges Plus



❖ Nos avis et le droit de suite :

Nous pensons utile de trouver le temps, une ou deux fois l'an, sur la base de sujets travaillés et d'avis rendus, d'échanger entre CoDev et élus communautaires : C'est le droit de suite, mais c'est aussi la perspective de mieux percevoir l'utilité de notre implication citoyenne.

❖ L'Agglomération de demain :

De nos débats ressortent parfois des questions sur le futur de notre agglomération : Comparé à d'autres intercommunalités, nous sommes « curieusement harnachés ». Nous posons **la question de l'agglomération future et de son périmètre** qui, dans notre esprit, pourrait correspondre à celui du bassin de vie. Et nous aimerais travailler sur ce sujet...

Question subsidiaire : Peut-on imaginer des évolutions quant aux transferts de compétences et de partages plus équilibrés ? : La Culture nous semble, de ce point de vue, un excellent exemple...



Mme Irène Félix,
Présidente de Bourges Plus



vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année...



Merci de votre participation.

Réunion plénière du 09 décembre 2025

Document réalisé par le CODEV de Bourges plus.
Dessin Pixabay, Libres de droits.